

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 9 NOVEMBRE 2017

N° 2017-10-06

L'an deux mille dix-sept, le neuf novembre à quatorze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-six octobre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

### Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 18

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 23

Exprimées par pouvoirs : 9

**Total (mini 19) : 32**

**Quorum atteint**

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Corinne MOULIN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre-Yves BOCHATON à Sébastien BERNARD, Gérard COUPON à Christelle RUYSSCHAERT, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Rosy FERRIGNO à Marcel BAGARD, Dominique GUEYTTE à Michel ROLLAND, Valery LIOTAUD à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Mounir AARAB.

### Délégués excusés

Pierre COMBES, Ghislaine SAVIN

### Invités présents

Laurent HARO

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 14 heures 30  
Madame Corinne MOULIN est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Portage et rédaction du DOCOB Natura 2000 du site FR8201689 dite ZSC « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues » - Décision de principe**

- Vu la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, et en particulier l'orientation I.1.2 « Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité »

- Vu la délibération du Bureau syndical n°2016-08-02 en date du 22 novembre 2016 qui propose de mener une animation coordonnée en prenant en compte les autres sites Natura 2000 situés sur le territoire du Parc naturel régional des Baronnies provençales,
- Vu la délibération du Bureau syndical n°2017-10-05 du 9 novembre 2017 relative à l'animation « Natura 2000 » en 2018

La Présidente expose :

Le territoire du Parc est concerné, en totalité ou en partie par 10 sites Natura 2000. La mise en œuvre de cette politique européenne sur ces sites, recelant en leurs seins d'habitats naturels et/ou d'espèces d'intérêt communautaire, est à des stades variés d'avancement.

Certains sont déjà en phase d'animation et portés par des collectivités locales (le Parc, mais aussi le SMIGIBA, le SMAEV, etc.). Pour les autres, les démarches d'élaboration de Documents d'Objectifs (DOCOB) n'ont pas démarré.

Le site Natura 2000 FR8201689 – inscrit à la Directive Habitats – est une Zone Spéciale de Conservation dont l'intitulé complet est : « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues ». Il s'étend sur 15 communes et est intégralement situé sur la partie drômoise du territoire du Parc. C'est un site remarquable pour la dynamique de la rivière Eygues et sa connexion avec sa ripisylve. Le maintien de la qualité des eaux de surface est un premier objectif. Ce site est important pour de nombreuses espèces de poissons. La rivière de l'Eygues prend sa source dans les Hautes-Alpes pour se jeter dans le Rhône au niveau d'Orange.

Le site est en grande partie inclus au sein d'un autre site Natura 2000 : la ZPS des « Baronnies – Gorges de l'Eygues » (FR8212019) dont l'animation du document d'objectifs est assurée par le Parc. Même si les thématiques et les enjeux environnementaux sont différents, il pourrait être intéressant de mener les deux animations en parallèle, les méthodes de travail étant identiques et les actions pouvant se révéler complémentaires.

Afin de mutualiser l'expérience acquise sur le dispositif Natura 2000 et conformément à ses engagements mentionnés dans la Charte (cf. l'orientation I.1.2 « Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité »), le Parc souhaite assurer une coordination et une animation mutualisée des sites Natura 2000 situés sur son territoire.

Au vu de ces éléments, la Présidente propose :

- De commencer à rencontrer les acteurs concernés et de créer une dynamique de réflexion en vue de désigner les membres du comité de pilotage de la Zone de Protection Spéciale FR8201689 des « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues »
- De faciliter le démarrage de la démarche de rédaction du document d'objectifs du site Natura 2000 des « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues »
- De se positionner pour répondre à l'appel à candidature à paraître en 2018 pour démarrer effectivement l'animation de la rédaction du document d'objectifs

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** d'entamer les démarches préalables à la rédaction et au portage du Document d'Objectif du site Natura 2000 FR8201689 dite ZSC « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues »
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

  
La Présidente  
Henriette MARTINEZ